



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier :

QUE le conseil municipal de la Ville de Témiscaming a adopté, lors de sa séance extraordinaire du conseil tenue le 28 avril 2025, le règlement #718 concernant les nuisances, l'ordre, la paix publique et la consommation de boissons alcooliques abrogeant règlement #420.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 et sur le site internet de la Ville.

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, greffier, résidant à Témiscaming, certifie que j'ai publié le présent avis le 29 avril 2025 sur le site web de la Ville relativement à l'adoption du règlement #718.

De plus, j'ai affiché une copie de cet avis public à l'hôtel de ville le 29 avril 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 29 avril 2025.

Patrick Tanguay Dumas  
Directeur général et greffier